



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 39 | Date de convocation : 18 avril 2025 |
| Nombre de conseillers présents : 27 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 35 | |

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_084 : Finances - Subvention au CIAS

Finances locales - Contributions budgétaires

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le CIAS Plaine Limagne pour la période 2025-2026,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

*Vu la délibération 2024_153 du 04/11/2024 autorisant le versement d'une première subvention de 150 000,00 € au CIAS Plaine Limagne,
Considérant que le budget voté pour la communauté de communes prévoit le versement d'une subvention d'équilibre de 350 000,00 € au CIAS Plaine Limagne,*

Il est proposé de voter un montant de 200 000,00 € de subvention de fonctionnement pour le CIAS Plaine Limagne pour l'année 2025. Conformément à la CPOM, la subvention sera versée par quart, au début de chaque trimestre.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000,00 € au centre intercommunal d'action sociale Plaine Limagne,**
- **d'autoriser le versement de cette somme selon les modalités décrites ci-avant,**
- **d'autoriser le président de la communauté de communes à signer tout document afférent à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

Signé électroniquement